

**ACCORD DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
ENTRE LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE
L'ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST
ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA**

Les gouvernements du Brunéi Darussalam, de la République d'Indonésie, de la Malaisie, de la République des Philippines, de la République de Singapour et du Royaume de Thaïlande, à titre d'États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ci-après dénommés "les États membres de l'ASEAN"), d'une part, et le Gouvernement du Canada (ci-après dénommé "le Canada"), d'autre part,

INSPIRÉS par les liens traditionnels d'amitié qui unissent les États membres de l'ASEAN et le Canada ainsi que par leur désir commun d'intensifier et d'élargir leur coopération économique en général et de contribuer à la croissance et à la prospérité de leurs économies respectives,

NOTANT le désir des États membres de l'ASEAN de renforcer le processus de coopération économique,

RECONNAISSANT que la consolidation, l'approfondissement et la diversification des relations économiques, à savoir la coopération industrielle, technique, financière et commerciale et la coopération pour le développement en général sur la base de l'avantage mutuel constituent un élément important de cette coopération,

RECONNAISSANT en outre que le resserrement, l'élargissement et la diversification des liens économiques entre leurs secteurs privés respectifs sont à l'avantage mutuel des États membres de l'ASEAN et du Canada, et

DÉSIREUX d'ajouter à leurs liens bilatéraux,

SONT convenus de ce qui suit :